



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques  
Interministérielles et de l'Environnement  
Bureau de l'Environnement**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE**

Le public est averti qu'en exécution :  
- du code de l'environnement,  
- du code de l'urbanisme,  
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-354 du 18 août 2023,

**une enquête publique** relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface de 18,3 ha du territoire de la commune de MERRY-SUR-YONNE, déposée par la SASU ÉNERGIE MERRY-SUR-YONNE (WPD Solar France), **sera ouverte du mardi 19 septembre 2023 (9 h) au vendredi 20 octobre 2023 inclus (19 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE.

Sont désignés M. Valentin MARTIN en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Le dossier de demande de permis de construire** comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 19 septembre 2023 au 20 octobre 2023 inclus, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 19 septembre 2023 au 20 octobre 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• **soit par voie électronique :**

- à l'adresse e-mail suivante : [pref-photovoltaique-merrysuryonne@yonne.gouv.fr](mailto:pref-photovoltaique-merrysuryonne@yonne.gouv.fr)  
(Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous),

• **soit par écrit :**

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de MERRY-SUR-YONNE,  
ou  
- courrier adressé à la mairie de MERRY-SUR-YONNE (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

**à la mairie de MERRY-SUR-YONNE, les :**

- mardi 19 septembre 2023 de 9 h à 12 h,
- samedi 30 septembre 2023, de 9 h à 12 h,
- jeudi 12 octobre 2023 de 9 h à 12 h,
- vendredi 20 octobre 2023 de 16 h à 19 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Bertrand LUCAS, responsable du projet pour la SASU ÉNERGIE MERRY-SUR-YONNE (WPD Solar France) – 14 bis rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON - email : [b.lucas@wpd.fr](mailto:b.lucas@wpd.fr)